

PV ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 29 JANVIER 2019



Écrit par CŒURÉ Christian

Mis à jour : 13 avril 2019

Création : 13 avril 2019

Affichages : 7

CONFEDERATION NATIONALE DES RETRAITES DES PROFESSIONS LIBERALES

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Du Mardi 29 janvier 2019

Etaient Présents :

Mmes, NOULIN Régine (UNACOPL), VERDIER Martine (UCDR)

1. AOUIZERATE Hubert (FARA), BILLARD Jean-Louis (conseiller du Président), BORNET Gérard (ANREC), COEURE Christian (agèa sénior), DESSANE Didier (ANGER), FERRANDES Jean-Pierre (ANNOR), LEBEGUE Gérard (agèa sénior), LETON Maurice (GNVR), LEVY Pierre (SNMCR), MASSY Jean-Marie (UCDR), MORELON Francis (ANGER), ROLLAND Alain (ECR), ROUSSEL Yves (UCDR).

Absent excusé : Georges BELAT (agèa sénior) pouvoir à Christian Coeuré

Sur convocation en date du 20 décembre 2018 les organisations adhérentes de la CNRPL se sont réunies le mardi 29 janvier 2019 à 10 heures à l'UNAPL 46, Bd de La Tour Maubourg 75007 Paris.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque représentant des associations et groupements adhérents, tant en son nom, qu'éventuellement en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Christian Coeuré en l'absence du Président Guy Robert, en sa qualité de Président adjoint du Conseil d'Administration.

Le Président de séance souhaite la bienvenue à tous les participants et leur renouvelle ses vœux. Il indique que le président Guy Robert pour des raisons de santé n'a pu venir à cette assemblée et l'a chargé de transmettre à tous ses vœux et ses regrets de ne pas être parmi nous.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral du Président sur la dernière mandature
- Rapport d'activités de l'année écoulée
- Rapports avec l'UNAPL, la CFR, les Organismes professionnels et les Caisses de retraite des professions libérales
- Rapports avec les Pouvoirs publics et Réforme des Retraites
- RSI. Protocole avec la FENARAC et installation des Conseils et Instances de protection sociale des indépendants
- Rapport financier
- Quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat 2018
- Approbation du budget 2019 et de la cotisation annuelle 2019

- Élection du nouveau Bureau

1. Rapport moral, rapport d'activités

Christian Coeuré souhaite traiter ensemble les cinq premiers points de l'ordre du jour. Il indique que les anciens administrateurs Francis CHALLIOL, Président d'honneur de la CNRPL et Jean-Claude CHARDON ancien trésorier, sont décédés cette année et leur rend hommage en soulignant la forte implication qui a été la leur dans l'action et le rayonnement de notre Confédération. .

L'année 2017 avait été une année difficile et compliquée, l'année 2018 n'a pas été plus calme, l'année 2019 s'annonce douloureuse. Dans un monde sujet à un cortège de changements imprévus, à une évolution technologique rapide (intelligence artificielle), à des comportements individuels et collectifs ne supportant plus les avantages particuliers, les professions libérales et les retraités vont devoir faire face à une remise en cause de leurs statuts, à une réforme des régimes de retraite et à une carence des pouvoirs publics face au vieillissement de la population et à l'afflux de personnes dépendantes. La CNRPL va

devoir pour conserver sa place dans la vie économique être plus présente dans les organismes où elle peut avoir une place pour peser sur les positions prises.

La CFR dont nous sommes membre, même si nous y sommes un peu « noyés » et largement minoritaires, constitue notre principal moyen d'action. Elle devrait, reconnue prochainement comme partenaire social du gouvernement, prendre plus d'importance et nous permettre d'agir. Même si nous avons avec elle quelques divergences de points de vue (application à toutes les rémunérations jusqu'à 4 fois le plafond de Sécurité Sociale, sort des réserves des caisses...) qu'il conviendra de combattre, nous pourrions obtenir deux places au lieu d'une au Bureau (ce qui entraînera un coût supplémentaire de la cotisation pour notre Confédération). Présents déjà à la commission retraite et la commission Santé-prévoyance, nous pourrions participer à la commission Autonomie.

L'UNAPL (membre de l'U2P), dont nous sommes membre, est le deuxième groupement où nous devons être actifs. Nous participons à la commission retraite présidée par Y. Decalf. Dans le cadre du remplacement du RSI par les différentes instances de la protection sociale des indépendants, il appartenait à l'U2P de désigner à l'assemblée générale du CNPSTI (Conseil National de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants) et aux instances régionales, (IRPSTI), trois représentants des Travailleurs indépendants retraités. L'U2P, la FENARAC et la CNRPL ont conclu un accord de partenariat pour ces désignations dans ces deux instances. Michelle Rahier (présidente de CER) a été par exemple nommée suppléante de Brunet Christian à l'assemblée générale. Nous ne connaissons pas encore les désignations de nos représentants, titulaires ou suppléants, au sein des IRPSTI.

Nos actions doivent se concentrer sur la réforme du régime de retraite mais aussi de nous préoccuper du Bien Vivre de nos ressortissants et à ce titre d'être une source de propositions dans les domaines de la prévention, de la prévoyance et du soutien aux aidants familiaux.

Une discussion s'engage sur notre représentativité (qui nous représente ? qui nous défend ?), sur le futur régime de retraite, l'avenir des professions libérales.

Il convient en 2019 de développer le nombre de nos membres. Des professions comme les kinés, les avocats, les pharmaciens et les psys pourraient nous rejoindre. Un principe est rappelé : toute profession qui obtient un siège d'élu sous le sigle CNRPL doit être adhérent de notre Confédération.

Nous devons intensifier notre communication en nous assurant que notre LETTRE est bien diffusée par nos membres à l'ensemble de leurs adhérents. Nous pourrions aussi moderniser et étoffer notre site et diffuser régulièrement une Newsletter.

Le rapport moral et d'activités est approuvé à l'unanimité des participants.

2. Rapport financier

Le Trésorier Gérard Bornet présente les comptes 2018 de la CNRPL qui affichent un excédent de 2 765,98 euros.

Les comptes 2018 sont approuvés à l'unanimité des participants.

3. Quitus des administrateurs

Conformément aux statuts quitus est donné aux administrateurs par l'ensemble des participants.

4. Affectation du résultat 2018

L'excédent de 2 765,98 euros de l'exercice 2018 est affecté à l'unanimité au fonds associatif.

5. Approbation du budget prévisionnel 2019 et de la cotisation annuelle 2019

Gérard Bornet propose de reconduire comme budget de Recettes 2019 celles de 2018 soit 8 478,00 euros auxquelles est ajoutée la subvention de l'UNAPL de 3 000 €, et de prendre comme budget de dépenses 8 900 euros. La cotisation 2019 sera déterminée, comme l'année précédente, au prorata du nombre d'adhérents de chaque association ou groupement (cotisation per capita).

Le budget 2019 et la cotisation annuelle 2019 sont approuvés à l'unanimité.

6. Election du Bureau

Conformément aux statuts le Bureau sera élu lors du prochain conseil d'administration qui est fixé le jeudi 7 février 2019 à l'UNAPL à 10 heures.

Il est rappelé que les associations ou groupements d'adhérents doivent communiquer au secrétaire général le nom et les coordonnées de leur(s) représentant(s) et suppléant.

7. Questions diverses

Aucune question n'étant soulevée sous cette rubrique et personne ne demandant la parole, le Président déclare la partie formelle de l'assemblée terminée.

Le président adjoint

Christian Coeuré

Le secrétaire général

Alain Rolland